

Loi du 15 juillet 2008 sur les archives - Délais de communicabilité - Communes

| Types de documents | Délais | Quelques exemples |
|--|--|--|
| Documents administratifs achevés et non nominatifs (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978) | Immédiat | Délibérations du conseil municipal, arrêtés municipaux, budgets et comptes administratifs, contrats de concession de restauration scolaire, rapports d'analyse de la qualité des eaux, marchés publics |
| Documents nominatifs mais ne comportant pas d'éléments sur le secret de la vie privée, de jugement de valeur ou d'appréciation sur la personne | Immédiat | Registre de permis de chasse, baux... |
| Registres d'état civil : décès | Immédiat | |
| Dossiers de statistiques lorsque celles-ci ne comportent pas d'informations nominatives | 25 ans | Statistiques agricoles |
| Documents contenant des informations relevant du secret industriel et commercial | 25 ans | Relations avec les concessionnaires de carrières et mines, dossiers d'aides aux entreprises |
| Documents contenant des éléments portant sur le secret de la vie privée, des jugements de valeur ou appréciations sur une personne physique | 50 ans | Titres de concession au cimetière, listes de bénéficiaires d'aide sociale, listes des adhérents d'une association, procès-verbaux des séances des commissions administratives paritaires |
| Enquêtes statistiques comportant des informations nominatives | 75 ans | Recensements de population |
| Dossiers d'affaires portées devant les juridictions | 75 ans | Contentieux |
| Registres d'état civil : naissances et mariages | 75 ans | |
| Minutes et répertoires de notaires | 75 ans | |
| Dossiers individuels de personnels | 50 ans à compter de la clôture ou 25 ans après le décès de la personne si la date est connue | Dossiers individuels, rapports du conseil de discipline |
| Documents contenant des renseignements médicaux | 120 ans à compter de la date de naissance ou 25 ans après le décès si la date est connue | Dossiers individuels d'accidents du travail, certificats médicaux, comptes-rendus d'hospitalisation |